

Bureau du 14 janvier 2008

Décision n° B-2008-5896

objet : **Acquisition des corbeilles et/ou bornes de propreté dites "prestige" et des corbeilles et/ou bornes de propreté dites "environnementales" sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : acquisition de corbeilles et/ou bornes dites "prestige" et de pièces détachées afférentes et prestations complémentaires pour l'ensemble des communes situées sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'attribution du marché d'acquisition des corbeilles et/ou bornes de propreté dites "prestige" et des corbeilles et/ou bornes de propreté dites "environnementales" sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 1 : acquisition de corbeilles et/ou bornes dites "prestige" et de pièces détachées afférentes et prestations complémentaires pour l'ensemble des communes situées sur le territoire de la Communauté urbaine.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 21 décembre 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Plastic Omnium systèmes urbains pour le marché à bons de commande, d'une durée ferme de 4 ans et d'un montant minimum global de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum global de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande, pour une durée ferme de 4 ans, relatif à l'attribution du marché d'acquisition des corbeilles et/ou bornes de propreté dites "prestige" et des corbeilles et/ou bornes de propreté dites "environnementales" sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 1 : acquisition de corbeilles et/ou bornes dites "prestige" et de pièces détachées afférentes et prestations complémentaires, pour l'ensemble des communes situées sur le territoire de la Communauté urbaine, et tous les actes contractuels liés, avec l'entreprise Plastic Omnium systèmes urbains pour un montant minimum global de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum global de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - section de fonctionnement et d'investissement - centre budgétaire 5830 - centre de gestion 583 000, 583 100, 583 200, 583 300, 583 400, 583 500 et 583 600 - comptes 215 783, 606 320, 606 800 et 615 580 - fonction 813.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,